



ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE DÉPARTEMENTALE DU MAINE ET LOIRE

BULLETIN D'ADHÉSION

2023

✉ A retourner au trésorier : **ASAD49**

LECAPLAIN Nathalie 3 Place de la Noë – LES ALLEUDS – **49320 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE**

✉ labeille49@labeille49.fr

<http://www.labeille49.fr>

Nom et Prénom :	N° Apiculteur (NAPI) :	
Adresse :	Téléphone fixe :	
	Téléphone portable :	
Code Postal :	Mail :	
Commune déléguée	Commune nouvelle	

Droit d'entrée (pour les nouveaux adhérents uniquement) :	2,00 €
Ne remplir qu'une seule ligne suivant votre situation	
<i>Exemple : vous avez 35 ruches → (0.10 € x 35) + 12.00 € = 15.50€</i>	
de 0 à 100 ruches (0.10 € X.....) + 12.00 € =
de 101 ruches à 200 ruches (0.03 € X.....) + 30.00 € =
de 201 ruches à ∞ (0.01 € X.....) + 54.00 € =
Contribution solidaire :
Santé de l'Abeille : Abonnement Revue 20.00 € X =
Assurances ruches : L'ensemble du Cheptel (OBLIGATOIRE)	
☞ Tous risques :	
Garanties option 3 :	
<input type="checkbox"/> Responsabilité civile,	
<input type="checkbox"/> Incendie et garanties annexes,	
<input type="checkbox"/> Vol et détériorations des ruches,	
<input type="checkbox"/> Protection juridique.	
Indemnités maxi. : Ruche et contenu : 87€	
Essaim et couvain : 87€	
Franchise : 108€	
Nombre de ruches assurées : x 1.30 € /ruche =
<u>Chèque à l'ordre de l'ASAD49</u>	Total :
J'adhère au programme sanitaire d'élevage (rayer la mention inutile)	OUI NON

Arrêt assurance groupée
Une information sera
communiquée courant juin 2023

Je reconnais avoir pris connaissance de la note ci-dessus et j'en accepte les conditions, et j'adhère au Code de bon voisinage de l'apiculteur disponible en téléchargement sur le site.

Mon récépissé de déclaration de ruches me sera demandé lors de la commande de médicament de lutte contre varroa si j'adhère au PSE (programme sanitaire d'élevage)

Date :

Signature :